

Bonjour à tous,

Vous trouverez ci-après, à titre informatif, une liste des actes législatifs/réglementaires applicables en Nouvelle-Calédonie en matière d'aviation civile qui ont été recensés et adoptés ou publiés en **octobre 2024**, des publications de la DSAC et du BEA et enfin des rapports d'enquête de sécurité.

1-Liste des actes recensés :

Aérodrome

Arrêté du 27 août 2024 modifiant l'arrêté du 28 août 2003 relatif aux conditions d'homologation et aux procédures d'exploitation des aérodromes : [lien](#)

Aviation générale

Arrêté n° 2024-3918/GNC-Pr du 23 octobre 2024 portant autorisation d'une manifestation aérienne : [lien](#)

Navigabilité

Arrêté du 13 août 2024 relatif aux aéronefs ultralégers motorisés spéciaux (ULM-S) : *non applicable en NC* : [lien](#)

Cette diffusion est de nature purement indicative. Chaque exploitant demeure responsable d'assurer sa propre veille réglementaire à partir des éditions sur papier du *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie (JONC) et du *Journal Officiel* de la République française (JORF) et des publications sur les sites internet du Bulletin Officiel des différents ministères et des Circulaires et instructions qui seules répondent aux exigences légales de publication.

2- Publications de l'EASA :

Orientations de l'AESA sur la mise en œuvre de l'ACR-PCR : [lien](#)

Avis de l'ABC pour la formation de la prochaine génération d'ATCO : [lien](#)

Nouvelles règles pour renforcer la cybersécurité des réseaux et des entités critiques de l'UE : [lien](#)

Le Parlement européen approuve un espace aérien de l'UE plus efficace et plus vert : [lien](#)

3- Les enquêtes du BEA pouvant intéresser les usagers calédoniens :

Aviation générale :

Accident survenu à l'autogire Magni M16 identifié 29SR le 02/10/2023 à Morlaix (29) : [Rapport](#)

-> *Basculement de l'autogire sur le côté lors du roulement à l'atterrissage*

Vous pouvez à tout moment demander à être retiré de la liste d'envoi de l'infoveille réglementaire sur simple demande de votre part.